



3ème partie

Propositions pour l'Alsace

Respect en plus

Contexte, objectifs, moyens, actions

3.1. *Respect en plus* : approche opérationnelle. Propositions générales

L'essentiel en bref

La formule *Respect en plus* propose de faire le lien entre les produits qui sont notre nourriture, et le respect du vivant et du travail.

Le concept est **transposable** sur différentes productions et différents milieux, et **cumulable** avec d'autres démarches. Il peut se décliner en différents niveaux, que ce soit en matière de biodiversité ou de bien-être animal. Exigences minimales et actions optionnelles peuvent être combinées. Ainsi il est possible de faire preuve d'une **grande souplesse** tout en restant transparent et crédible.

Il est important de garantir une dynamique de progrès.

La définition et la défense du prix équitable sont au cœur de la démarche. Il est normal que le prix soit pondéré en fonction du niveau de prestation.

Le projet peut être initié par la **Région Alsace**.

Les propositions comportent la création **d'un groupe de travail ou comité de pilotage qui définit les étapes et le calendrier**.

Il y a besoin d'une **animation** pour **identifier les agriculteurs et autres acteurs professionnels intéressés et leur contribution** au projet.

Des **groupes de travail thématiques** peuvent se pencher sur les aspects du **cahier des charges**, sur la définition du **prix équitable**, sur la mise en œuvre de la **transformation et logistique**, sur le **consensus sociétal et la communication**.

En même temps il y a lieu d'**expérimenter**, sur l'**exploitation agricole**, ce qui est faisable, crédible, et communicable.

Un **comité de soutien** peut contribuer à la notoriété du projet.

Un premier essai sera lancé. D'éventuelles erreurs seront corrigées. Si possible, le modèle sera développé.

Cette troisième et dernière partie développe l'approche opérationnelle, en présentant d'abord quelques principes généraux qui découlent des enseignements de la première et deuxième partie, avant de passer aux propositions par filière.

La formule **Respect en plus** propose de **faire le lien entre les produits qui sont notre nourriture, et le respect du vivant et du travail**. Toutes nos recherches précédentes nous confirment qu'il existe à la fois **un besoin urgent** et **une marge de manœuvre** réelle pour tenter des expériences allant dans ce sens. L'étude du cadre réglementaire et des travaux au niveau européen font preuve d'un bouillonnement sociétal et de frémissements dans la sphère de la gouvernance européenne.

La démarche est évidemment par essence basée sur **le volontariat**.

Le **niveau local est pertinent**. Les risques sont limités et peuvent être contrôlés, les acteurs se connaissent, un certain engouement pour la proximité existe, les collectivités savent mobiliser les contributions européennes.

Il suffit d'y intégrer **le respect du vivant**, en termes de **biodiversité** et de **bien-être animal**. La convergence avec d'autres qualités peut être mise en avant. Il y a cependant un réel enjeu à faire mieux connaître dans le public les aspects éthiques qui tiennent au respect du vivant.

A condition de préserver sa crédibilité, la formule **Respect en plus est transposable** sur différentes initiatives locales, au fil du temps et des potentialités :

- **différentes productions**
- **différents milieux naturels**
- **cumulable** avec d'autres démarches (bio, labels, certifications, marques,...)

Sa notoriété peut ainsi augmenter, et ses fondements être mieux connus et compris, tout en corrigeant d'éventuelles erreurs de démarrage.

Il est parfaitement possible de le **décliner en différents niveaux** : deux, trois ou même cinq (comme les exemples que nous avons vus), identifiés par des chiffres ou des étoiles ou par d'autres termes. Il est imaginable d'avoir un code couleur ou un symbole pour exprimer si le niveau respectif est atteint dans le domaine de la biodiversité ou du bien-être animal. Une telle approche permet **une grande souplesse**, adaptée à la diversité des exploitations, sans céder à un nivellement par le bas et en restant transparent et crédible.

Le cahier des charges doit être exigeant sur le fond, mais peut comporter des **exigences minimales** et des **exigences optionnelles**. Un **système à points** est envisageable. Pour expérimenter les premiers pas, l'appel à **un jury indépendant**, réunissant les compétences nécessaires, serait jouable.

Il est important de garantir une dynamique de progrès.

La définition et la défense du prix équitable sont au cœur de la démarche.

Il est normal que la rémunération soit pondérée en fonction du niveau de prestation. Lorsque la traçabilité d'un produit pose problème comme c'est le cas pour le mélange de lait dans un tank de collecte, il est même envisageable de communiquer sur une dynamique de progrès globale tout en payant un prix différencié en fonction du niveau atteint dans des exploitations qui forcément sont différentes.

Qui porterait le projet ?

Alsace Nature propose que ce soit d'abord **la Région Alsace**, quitte à mettre en place collectivement une structure qui représente le **partenariat des acteurs professionnels avec les collectivités et les ONG**. Alsace Nature estime que pour assurer toute la crédibilité, la présence des **ONG** indépendantes (Alsace Nature, au besoin associations naturalistes spécialisées, Protection Mondiale des Animaux de Ferme et

autres associations nationales compétentes en protection des animaux d'élevage,...) est indispensable. Il faut aussi s'assurer d'un **conseil scientifique**.

C'est en tout cas **un Groupe de travail ou Comité de pilotage** qui doit engager les réflexions. La première tâche est de **définir des étapes et un calendrier**.

Dès que « la volonté de faire quelque chose » est établie par les premiers qui se réunissent, il est possible d'aller vers d'autres personnes potentiellement intéressées ou à convaincre, pour recueillir leur avis.

Par exemple, pour la production d'œufs, les questions à leur poser pourraient être :

- Avis sur les débouchés et les prix
- Qui serait légitime pour définir ce qu'est un prix équitable en relation avec des prestations particulièrement respectueuses du bien-être (lesquelles ?) et des actions pour la biodiversité (lesquelles ?) sur l'exploitation ?
- Quelle organisation serait souhaitable pour la collecte des oeufs, le conditionnement et la livraison ? Par qui ?
- Quels sont les points clés à travailler au niveau du bien-être animal ?
 - que pensez-vous des points critiques suivants : parcours couvert, qualité de l'air, prévention du picage, abandon de l'épointage, occupation des poules, attractivité des nids, parasitisme, durée de ponte, conditions d'enlèvement, conditions d'élevage et choix des poulettes, ...
- Investir dans un parcours couvert ? Intérêt et obstacles ?
- Quant à introduire un cahier des charges 'bien-être', êtes-vous d'accord pour une approche comparative avec et entre des cahiers des charges 'bien-être' qui fonctionnent dans des pays voisins, et une évaluation comme « LayWel » (aussi « welfare quality ») ?
- Comment articuler plusieurs niveaux différents ?
- De quelle manière faudrait-il assurer la crédibilité de la démarche ? Les contrôles ?
- Y a-t-il des installations nouvelles en vue ?
- Cumuler une démarche « respect en plus » avec d'autres identifications ?
- Fabriquer des ovo-produits avec des œufs alternatifs ? Quels volumes, quel débouché ? Avec qui ?
- Quelles priorités en matière d'aides ?
- Quels partenaires, quels soutiens, pour une démarche basée sur l'équité ?
- ...

Ce travail suppose une **animation**.

Simultanément, des **groupes de travail thématiques** peuvent se mettre en marche, en s'assurant que leur gouvernance soit dynamique. Les thèmes utiles seraient en particulier :

- les aspects du **cahier des charges** (et le tester sur des exploitations)
- la définition du **prix équitable**,
- la mise en œuvre de la **transformation et logistique**,
- le **consensus sociétal et la communication**.

Une telle démarche doit être formalisée selon les règles d'usage, et un contrôle indépendant doit être mis en place. **Alsace Qualité et Idée Alsace** disposent d'une expérience et d'une compétence permettant de construire une telle démarche qui doit aussi garder **une autonomie**, vu que son contenu est original : c'est d'abord le respect du vivant, enjeu nouveau de la Responsabilité Sociale des Entreprises.

Du côté des ONG plus particulièrement et de la 'société civile', il est souhaitable de composer **un Comité de soutien**. Il est envisageable de recruter des personnalités hautement crédibles dans la mesure où les critères retenus en termes de respect du vivant sont exigeants et sérieux et traduisent un engagement exemplaire, vérifiable, pour une éthique agricole innovante.

Quant à la **communication**, elle a certes un prix, mais il s'agit d'abord d'utiliser les outils et canaux existants et largement ouverts dans la mesure où la démarche émane d'un large partenariat et consensus sociétal, impliquant les associations indépendantes (bénévoles et idéalistes) à côté des acteurs professionnels et des collectivités. **L'intérêt que suscitera la démarche dépendra forcément de son originalité, de son audace et vigueur, de son exigence, et de sa visibilité/lisibilité** dans le paysage dehors comme sur les lieux de vente. En effet, **le lien consommateur-producteur** est appelé à aller plus loin, à s'enraciner, à faire ses preuves, à susciter l'émotion, en devenant **lien avec le paysage**, avec une nature que l'agriculture accueille, et en devenant **lien avec l'animal**, un animal qu'il sera possible de regarder sans avoir honte, car grâce au prix juste, il vit une vie qui vaut la peine d'être vécue, en harmonie avec son environnement social et naturel.

3.2. *Respect en plus* : Œufs de plein air

Propositions en bref

L'essentiel en bref

Contexte

- Pression excessive sur le prix des œufs (selon la conjoncture)
- Marges de progrès considérables quant au bien-être des poules
- Volonté politique de la Région Alsace de soutenir une filière d'œufs de plein air
- Demande toujours en croissance pour les œufs alternatifs
- Dans les pays voisins, il y a des labels 'bien-être', et les œufs de cage sont éliminés des rayons

Objectifs

- Favoriser une filière alsacienne d'œufs de plein air particulièrement respectueuse des poules, à prix équitable (rompre le cercle vicieux du toujours plus et moins cher au détriment des hommes, des animaux et de la nature)
- Assurer une dynamique de progrès quant au bien-être animal
- Généraliser l'accès à un parcours couvert, et en particulier pour les poules au sol
- Développer les volumes et les débouchés des œufs 'plein air'
- Développer des ovo –produits issus d'œufs 'plein air'
- Contribuer à enrichir la biodiversité locale

Moyens

- Engagement de la Région Alsace
- Comité de pilotage et groupes de travail thématiques, réunissant des personnes motivées (collectivités, élevage, conditionnement, distribution, transformation, restauration collective, Chambre d'Agriculture, CRES, ONG, expertise scientifique, ...)
- Enquête et animation
- Comité de soutien et communication
- Aides aux investissements et à la commercialisation
- Outils : FEADER (les trois axes et LEADER), AERM (biodiversité en zones humides), collectivités y compris Communautés de Communes, Réseau Rural, Etat, ...

Actions

- Evaluer et valider l'intérêt pour la démarche ; partager la volonté politique
- Estimer le prix juste et transparent en fonction des prestations 'bien-être' et 'biodiversité'
- Convaincre avec un projet collectif, notamment les distributeurs et la restauration collective
- Etudier et retenir une production et des débouchés ainsi que des solutions pour le conditionnement et la logistique, pour démarrer
- En parallèle, étudier et valider un cahier des charges souple mais crédible, à plusieurs niveaux, assurant une dynamique de progrès
 - ➔ Par exemple s'inspirer de « tierschutzgeprüft » (Autriche et Allemagne) ainsi que d'autres labels 'bien-être' existants ; installer des parcours couverts ; améliorer l'environnement des poules ; échanger entre éleveurs ; abandonner l'épointage ; étudier des solutions ; évaluer les résultats ; accompagner par des mesures favorables à la nature sur le parcours des poules et sur les terres de l'exploitation
- Différencier les œufs *Respect en plus*, en informer acteurs économiques et grand public, défendre le prix juste
- Sécuriser la crédibilité : expertise, contrôles, et implication des ONG
- Sécuriser les éleveurs qui s'engagent en phase expérimentale
- Subventionner les élevages (parcours couverts ...) et la commercialisation
- Démarrer une filière d'ovo-produits fabriqués à partir d'œufs alternatifs : trouver une entreprise et développer les débouchés

Une utopie réaliste en Alsace ? Quelques commentaires.

Il convient d'abord de rendre hommage à tous les agriculteurs qui à ce jour ont déjà donné à leurs poules pondeuses la liberté de sortir en plein air et des conditions de vie favorables, et cela sans y être obligés, et sans forcément être payés déceimment.

Et voici l'utopie réaliste, un monde meilleur et plus juste :

Des poules qui gambadent, picorent, se baignent au soleil ; pas stressées ; en bonne santé.

Des éleveurs qui y trouvent du plaisir, et qui touchent un prix honorant les bons soins qu'ils accordent à leurs animaux.

Une poignée de personnes qui s'indignent contre une compétition qui ne fait aucun sens et qui casse tout.

Une conspiration contre le « bête et méchant ».

Alsace Nature et la Chambre de Consommation avaient formulé des propositions dès 2006 mais qui n'avaient pas pu aboutir. Il s'agissait de différencier des œufs issus d'élevages « bien-être » à l'aide d'un système à plusieurs étoiles, afin d'obtenir un prix équitable. (Depuis, il s'est développé aux Pays-Bas un label « mieux vivre » (beter leven) à trois étoiles...) A l'époque, en Alsace, les éleveurs de poules plein air étaient inquiets quant à la pression sur les prix, les conditions d'élevage comme partout n'étaient pas toujours optimales, et le contexte était au « débrouilles-toi tout seul ».

Il a fallu attendre le **scandale de Kingersheim** fon 2010 pour qu'une prise de conscience ait lieu. Le site hébergeait environ 160 00 poules en cages et livrait les œufs vers une casserie néerlandaise, et qui sait si ces mêmes œufs ne revenaient pas vers les cantines alsaciennes sous forme de coule d'œufs ? Suite à un incident sanitaire le prix payé pour les œufs a été baissé, le gérant disait ne plus pouvoir payer l'aliment, et dans une négligence totale il laissa mourir de faim des dizaines de milliers de poules, jusqu'à ce que les voisins, alertés par les mouches et les odeurs, pénètrent sur le terrain et découvrent l'hécatombe.

Est-ce que, en Alsace, le temps serait venu pour agir ? A vrai dire, il n'y a là rien d'impossible. Qu'est-ce qu'on y gagne si on n'essaie même pas ? Quels obstacles y aurait-il ? Vrais obstacles ? Faux obstacles ? Techniques ? Economiques ? Mentalités ? Volonté politique ? Pouvoirs ? Structures ? Personnes ? Coûts ? Peurs ? Au choix.

Agir serait possible sous la conduite de la Région Alsace, puisque le Président Philippe Richert a accepté, au cours de la séance plénière de novembre 2010, de soutenir une filière plein air pour les œufs. Cet engagement a été confirmé lors d'une rencontre avec Alsace Nature début 2011.

L'œuf est le seul produit pour lequel le consommateur est systématiquement informé du mode d'élevage, grâce à l'étiquetage et au tampon sur l'œuf, qui sont obligatoires.

0 = agriculture biologique

2 = au sol (en claustration mais pas en cage)

1 = plein air

3 = en cage (cages aménagées, normes 2012)

Le succès des œufs alternatifs (= non issus de cages) se poursuit. Il est pertinent d'encourager cette évolution et d'en tirer parti pour les producteurs alsaciens. **L'œuf coquille se prête particulièrement bien à une expérimentation du « prix juste », parce qu'il n'y a pas de transformation** qui complique la démarche.

En France, les parts de marché des œufs alternatifs augmentent : en volume il y a 8 % de bio, 8 % de label rouge, 19 % de plein air, 1 % de poules au sol, et 67 % des poules sont en cage. Le chiffre d'affaires des œufs alternatifs a une progression plus faible que les volumes. Quant aux produits transformés, les consommateurs ne sont pas informés sur le mode d'élevage, à quelques exceptions près, et les œufs de

cages sont la règle, à de très rares exceptions près (Lesieur, Thirion...) et en dehors des produits biologiques évidemment.

Nos voisins suisses ont été les précurseurs en techniques alternatives, les cages étant bannies depuis 1992. En Allemagne, Pays-Bas, Belgique,... les rayons de GMS se ferment aux œufs de cages. La majorité des poules y vivent désormais dans des systèmes alternatifs qui font l'objet de travaux scientifiques afin de les optimiser.

En Alsace différents types de production sont en place. Selon la presse, tous seraient aux normes 2012, ce qui signifie que les cages conventionnelles ont été remplacées par des cages dites aménagées qui accordent une centaine de cm² de plus par poule.

Différents débouchés existent pour les œufs alternatifs alsaciens, que ce soit vers l'Allemagne, vers un opérateur national, vers Bureland (lié à Lustucru, un empire de cages-batteries), vers des débouchés semi-directs en grande et moyenne surface, vers la transformation (p.ex. Thirion).

Matines s'étant retiré de ses installations de production (cages-batteries à l'ancienne) et de conditionnement à Kingersheim, l'activité avait été poursuivie par « Alsace Œufs » pour se terminer en scandale. Depuis, le site d'« Alsace Œufs » de la Wantzenau a aussi été fermé. Le précédent directeur du site de Kingersheim, du temps de Matines (qui a toujours eu des problèmes de conformité) dirige aujourd'hui le site de Val Produits à Branges et cherche à obtenir une autorisation pour augmenter le nombre de poules en cage à près de 500 000, contre une opposition déterminée de la part de la population.

En Alsace, plusieurs grands producteurs parmi les Producteurs Alsaciens et Lorrains ont installé **des cages aménagées** aux normes 2012. Curieusement, « Bureland » affirme vouloir commercialiser des œufs issus de groupes de 60 poules en tant qu'œufs d'élevages au sol (code 2) (*Source : l'Est agricole*). Or la « Kleingruppenhaltung » dont il s'agit certainement, est en fait une cage relevant du code 3. D'ailleurs, en Allemagne ce mode de production a été déclaré incompatible avec la Constitution, selon un jugement de la Cour constitutionnelle d'octobre 2010, mais le producteur de cages Big Dutchman ne le dit peut-être pas. Par ailleurs au moins un grand élevage au sol en système volière a été inauguré ces derniers temps en Alsace, sans possibilité pour les poules de sortir, même pas en parcours couvert. Or, selon les informations obtenues, rien n'est perdu, des trappes seraient prévues, et un jardin d'hiver pourrait ultérieurement être mis en place. Toujours est-il que Bureland est présent sur toute la gamme d'œufs, y compris les alternatifs, quitte à les faire venir d'ailleurs par manque de production locale. Un engagement volontariste pour développer des œufs de plein air en Alsace serait particulièrement bienvenu.

Une nouvelle marque est apparue en grande surface : les **œufs Riesthal**, de plein air et au sol. En font partie des œufs de plein air produits dans le Sundgau, conditionnés à Illzach.

Selon l'OPABA, « **la production d'œufs bio alsaciens progresse lentement mais ne parvient pas à satisfaire la demande des distributeurs régionaux.** » Seule la vente directe est motivante pour les producteurs. Quant aux filières longues, « **le principal frein réside dans le fait de trouver un point d'équilibre entre le niveau des investissements et des charges liés à l'atelier et le niveau de valorisation des œufs bio....** » En effet, selon les calculs de l'OPABA, avec les prix payés aux producteurs bio, la rémunération du travail de l'éleveur serait très inférieure au SMIC.

Evidemment, pour les œufs de plein air, la situation n'est guère plus réjouissante.

Exemple : (Près d'Amiens) un projet de poules pondeuses en plein air arrêté au départ sur un élevage de 6 000 poules, a, suite aux calculs de rentabilité, été augmenté à 30 000 poules pour amortir le coût de l'investissement. *Source : Filières avicoles, sept 2010, p. 91*

Mais quel riverain ne préfère pas un élevage de 6 000 à un élevage de 30 000 ?

Cocorette reçoit régulièrement les louanges des ONG de protection animale (OABA, PMAF, CIWF ...), et poursuit son développement. En effet, Cocorette conditionne les œufs de petites fermes, cependant le chiffre limite (3 500 ?) n'est pas publié sur internet, ni d'ailleurs le cahier des charges. L'œuf doit être ramassé à la main dans le nid de paille. Cocorette est d'ailleurs seul (contrairement à d'autres œufs

fermiers label rouge) à avoir cette exigence (sous réserve d'erreur). Or le ramassage à la main, sans tapis transporteur automatique, devient irréaliste lorsqu'on dépasse 3 000 poules. Aussi faut-il régulièrement rafraîchir la paille dans les nombreux nids. Or un nid de paille répond effectivement aux besoins des poules et leur évite bien du stress. Ce qui se répercute favorablement non seulement sur la qualité de l'œuf selon Cocorette, mais aussi sur leur santé et leur comportement et contribue à prévenir le principal souci, à savoir le picage réciproque entre poules par perturbation du comportement de recherche alimentaire et par nervosité. Ce trouble est lié à la sélection pour la productivité.

Toutefois, dans la filière Cocorette, la production d'œufs est un revenu complémentaire pour l'éleveur, avec un bâtiment de préférence existant, dans une logique de polyculture-élevage, qui est aussi un système particulièrement favorable quant à l'impact sur l'environnement. Le prix payé reste insuffisant pour inciter à investir dans un bâtiment nouveau.

L'Autriche et l'Allemagne ont mis au point une certification des élevages alternatifs ; c'est « **KAT** » (Kontrollierte Alternative Tierhaltungsformen), qui existe à deux niveaux :

- Une certification de base, surtout règlementaire, comprenant aussi l'amont (aliment, poulettes ...) et l'aval. Celle-ci est en place pour des élevages français qui exportent.
- Et pour le plein air, un niveau supérieur étiqueté « Tierschutzgeprüft » (contrôlé protection des animaux). Le cahier des charges et les fiches de contrôle sont téléchargeables.

Notamment en Autriche, les élevages alternatifs ont bénéficié d'un travail scientifique approfondi afin de prévenir le cannibalisme tout en abandonnant la section des becs des poules.

Sous réserve d'erreur il ne semble pas y avoir en France l'équivalent de la recherche suisse, autrichienne ou allemande, ni de transfert de connaissances, sur les aménagements et conduites permettant d'optimiser des méthodes alternatives quant aux besoins des poules et quant à laisser les becs intacts. L'accent est mis sur la recherche en génétique, en admettant que c'est la sélection qui devrait régler les problèmes notamment celui du comportement de picage. Au niveau technique, la production alternative est surtout accompagnée par des vendeurs de matériel ou les intégrateurs. La formation professionnelle concerne essentiellement les aspects sanitaires. Les éleveurs apprennent beaucoup par eux-mêmes.

Les filières volailles travaillent, comme d'autres, sur **l'affichage environnemental**. Celui-ci se focalise d'abord sur l'impact en termes d'effet de serre et l'impact sur les ressources dont l'eau. En principe, **la biodiversité** en fait partie. « *Cet indicateur valorisera les pratiques agricoles extensives plutôt défavorisés par l'empreinte carbone* », selon Martin Bortzmeyer, dans *Filières avicoles, sept 2011, p. 48*. Ainsi deux pistes sont explorées : **l'analyse des cycles de vie (ACV)**, et **l'approche IAE (Infrastructures Agro-Environnementales)**. Ces dernières impliquent un calcul d'équivalences entre surfaces de haies, vergers, prairies, mares, arbres isolés,.... pour en déduire un pourcentage par rapport à la SAU (voir sous 2.2.4).

Selon la même source, l'ITAVI (Institut Technique de l'Aviculture) a identifié des pratiques des filières label rouge allant dans le sens de la biodiversité. Il s'agit de la plantation d'arbres et de haies sur les parcours, avec des essences locales, et d'une gestion des parcours sans intrants, et par ailleurs de la valorisation de races locales.

Pour répondre aux demandes d'Alsace Nature de protection des milieux naturels, l'approche IAE est intéressante pour une première approche. L'enjeu serait de les placer et en particulier de les gérer de la manière la plus accueillante possible envers la faune et flore sauvage (voir sous 2.2.7), et d'apporter un « plus » adapté à la situation particulière de l'exploitation. L'aménagement du parcours des poules est une première opportunité. Les poules ont besoin de couvert, et des haies ou (petits) arbres s'y prêtent. Mais l'enjeu de la biodiversité se présente sur l'ensemble de l'exploitation. Préserver ou recréer une zone humide, un verger haute tige, des zones refuge... c'est le besoin urgent, aujourd'hui.

Sans aucun doute il y aurait moyen d'obtenir, sans imposer des contraintes insupportables aux exploitants, des résultats significatifs sur lesquels il serait possible de communiquer.

3.3. Respect en plus : Lait du Ried

Propositions en bref

Contexte

- **Pression sur le prix du lait** sans prise en compte des modes de production
- **Insuffisance des MAE** quant à la protection des Rieds
- **Problèmes de bien-être animal** (forte productivité, effets sur la santé, zéro pâturage, sort des veaux,...)
- **Nécessité et difficultés** à engager la SCAP et la Trame Verte et Bleue
- **Quant au fromage 'Prés du Ried'**, une part trop importante du lait issu du cahier des charges (qui impose une ration à base d'herbe) est mal valorisée

Objectifs

- Grâce à un **meilleur prix du lait**, en complément aux aides des MAE, rendre viable une production adaptée aux milieux prairiaux des Rieds
- **Augmenter les volumes valorisés** de la démarche existante (fromages des *Prés du Ried*) et revisiter celle-ci
- **Orienter, créer et développer** d'autres démarches, bio ou non bio, liées à la sauvegarde des prairies
- **Expérimenter** des systèmes pour mieux concilier économie et nature,
- **Avoir une dynamique de progrès en bien-être pour toutes les catégories d'animaux** (veaux et mâles incl.)
- Redonner sa place au **pâturage** (au minimum des parcours herbeux)

Moyens

- **Engagement** de la Région Alsace, du Conseil général, des Pays, de la Chambre d'Agriculture,...
- Valider une volonté politique et **rechercher des acteurs intéressés**
- **Travailler** entre partenaires motivés, de manière adaptée à la **spécificité locale**
- **Comité de pilotage, groupes de travail thématiques, enquêtes et animation**
- **Comité de soutien et communication**
- **Aides** aux investissements et à la commercialisation
- **Outils** : FEADER (les trois axes et LEADER), LIFE, AERM (biodiversité en zones humides), collectivités, Réseau Rural, Etat, ...

Actions

1) **Revisiter la production 'GAEC du Courlis' et augmenter la part du lait bien valorisée** (fromages '*Prés du Ried*',...)

2) Prendre les **contacts** avec **d'autres éleveurs et acteurs** pour évaluer l'intérêt pour une telle démarche et valider des objectifs.

La démarche pour le lait est plus complexe que celle pour les œufs, parce que **la transformation** en est un aspect important ; elle peut être **fermière, artisanale, ou industrielle** ; tout est ouvert.

- Estimer le **prix juste** et transparent du lait en fonction des prestations 'bien-être' et 'biodiversité'
- **Convaincre** avec un projet collectif, notamment les distributeurs et la restauration collective
- En parallèle, étudier et valider un **cahier des charges souple mais crédible**, à plusieurs niveaux, assurant une **dynamique de progrès**
 - **Répondre aux besoins spécifiques des Rieds** ; combiner souplesse, pertinence et visibilité des résultats en matière de protection de la nature et notamment de zones humides ; privilégier l'herbe dans la ration ; procéder en termes d '**inventaire**' et '**plan d'action**', **combinaison un minimum requis avec des mesures optionnelles** ; accorder une place importante à l'**expérimentation** de techniques visant à mieux concilier protection de la nature et qualité des fourrages, à la **diversité des parcelles** et à la localisation pertinente des mesures de protection ; reconquérir prairies et biodiversité ; améliorer la biodiversité en zone labourée ;
 - **Quant au bien-être animal** optimiser santé et confort des animaux ; assurer l'accès au pâturage (au moins à un parcours herbeux) pour tous les animaux ; pratiquer les interventions douloureuses sous anesthésie ; prendre en charge le bien-être de tous les veaux nés sur l'exploitation ; évaluer les résultats ; réfléchir à des progrès envisageables à plus long terme.
- **Différencier** les produits **Respect en plus**, **informer** acteurs économiques et grand public, **défendre** le prix juste
- **Sécuriser la crédibilité** : expertise, contrôles, et implication des ONG
- **Sécuriser les éleveurs** qui s'engagent en phase expérimentale

Une utopie réaliste en Alsace ? Quelques commentaires.

Il convient d'abord de rendre hommage à tous les agriculteurs qui à ce jour ont préservé des milieux naturels, sans y être obligés, et sans forcément être aidés pour cela, et à tous ceux pour qui le bien-être de leurs animaux est une priorité pas seulement économique.

Le Ried fait partie de l'identité alsacienne. Des mesures pour sa préservation ont été mises en place, mais elles restent insuffisantes. **Les discussions sont en cours pour définir les SCAP** (stratégie de création d'aires protégées) et la Trame Verte et Bleue. L'accueil par les agriculteurs de tels projets sera déterminant pour leur réussite. Or leur cri de guerre est bel et bien « la question économique », ce qui est compréhensible.

Le contexte socio-économique dans le Ried a été étudié, et notamment la typologie des exploitations, mais sans prendre en compte s'il y a pâturage ou non, ou comment sont gérés les milieux humides. Les exploitations laitières valorisent une partie (pour le Ried de la Zorn c'est la majorité) des prairies des différents Rieds d'Alsace, à côté de la production de viande bovine et de la vente de foin pour les chevaux.

De même **les bilans chiffrés des MAE** (Mesures Agro-Environnementales) sont connues, et il s'avère qu'une forte majorité des contrats a retenu les contraintes les plus faibles. Dans ce contexte, l'obligation des 5% de zones refuge est un progrès absolument essentiel pour la faune. Mais ces 5% peuvent parfois déranger. Certains agriculteurs aussi, sans être foncièrement opposés à la protection de la nature, ne signent pas pour être tranquilles quant à des complications administratives et des contrôles, et afin de se préserver une liberté de décision pour les années à venir. Toutefois, la pression sur les prix et l'esprit de compétitivité, de performance, de restructuration et d'agrandissement des exploitations, est peu favorable à une dés-intensification.

La cartographie des parcelles sous contrat n'est malheureusement pas publiée. Davantage de transparence serait une aide considérable pour le **débat public autour des mesures de sauvegarde qui sont urgentes**, en faveur de ces Rieds.

Alsace Nature a présenté en mai 2010 des propositions pour la sauvegarde des Rieds. Le constat amer était que Natura 2000 serait devenu un frein à toutes initiatives de protection des espaces naturels. En effet, l'Etat déclare privilégier les mesures contractuelles, or celles-ci n'ont, malgré des élans de bonne volonté, pas réussi à entraîner la profession agricole dans une reconquête des trésors naturalistes. Un programme LIFE avait été préparé, et la profession agricole l'a finalement fait échouer, privant de ce fait les habitants des Rieds des bienfaits de ce type de financement européen.

Il s'avère qu'il y a un consensus assez large, parmi les personnes qui ont affaire à la protection de l'environnement, **qu'il faut trouver de nouvelles solutions pour aboutir, intégrant la question économique.**

Une valorisation des produits liés à la protection des Rieds pourrait en effet être une réponse complémentaire utile et motivante, tenant totalement compte de cette « question économique » oh combien dévastatrice pour la nature.

Encore faut-il rassembler une **volonté politique** forte et **quelques producteurs motivés** et prêts à s'impliquer. **Ainsi un projet de valorisation pourrait utilement accompagner la mise en place des SCAP et de la trame verte et bleue**, tout en s'appuyant sur des financements du FEADER dont le programme LEADER et des financements d'un **projet LIFE**.

Si volonté politique il y a, et si des producteurs veulent bien s'impliquer, il se pose la question de la collecte et de la transformation :

- **Circuit court ou circuit long ?**
- **Transformation fermière, artisanale ou industrielle ?**

Tout peut s'envisager. C'est le prix juste qui compte.

La coopérative Alsace Lait qui collecte l'essentiel du lait en plaine, se positionne dans le contexte d'un marché mondialisé dominé par d'énormes multinationales et s'est spécialisée dans les produits frais. Elle s'intéresse à l'exportation et sort son épingle du jeu. Elle ne semble pas avoir de motivation autre que la qualité du lait selon les critères sanitaires et techniques usuels. La crème fraîche fluide d'Alsace label rouge peut se faire en zéro pâturage ; elle est surtout définie par la durée de la collecte. Le slogan d'Alsace Lait « Du pré à la table » ne signifie pas que la vache voit et touche un pré. Cependant Alsace Lait adhère au principe de l'innovation et lance régulièrement de nouveaux produits. Donc, tout espoir est permis... même pour la nature et le bien-être animal. C'est en effet le débouché industriel qui permettrait d'être ambitieux sur les volumes et de maîtriser le prix. Pour Alsace Lait, 75% du chiffre d'affaires se fait en grande distribution, 18% en restauration hors foyer. Un tiers du lait collecté par Alsace Lait fait partie du réseau Ecolait (un réseau national de suivi technico-économique) et ces exploitations ont une SAU moyenne de 103ha dont 70% en herbe. (*Source : Est agricole du 4 mai 2012*). C'est bien un défi pour la biodiversité en Alsace.

Un modèle de **valorisation artisanale pour la biodiversité** existe déjà. Il s'agit des **fromages des Prés du Ried** dont le lait est fourni par le GAEC du Courlis à Hilsenheim qui répond à un cahier des charges :

- la ration alimentaire des vaches comporte
 - 20% de concentrés au maximum
 - 80% de fourrage (dont un maximum de 60% sous forme ensilée, maïs compris) composés de 33% de maïs ensilage et 67% d'herbe dont au minimum 2/3 proviennent de prairies naturelles du Ried
- La gestion des prairies reprend le zonage MAE de la manière suivante :
 - Zone intensive : fertilisation maximale 50 unités d'azote par hectare et par an, uniquement sous forme organique
 - Zone extensive avec fauche à partir du 30 juin, sans fumure : minimum 1/3 de la totalité des parcelles en prairie
 - Zone refuge : minimum 5% des prairies (fauche à partir du 15 août, sans fumure)
- L'agriculteur respecte les éléments fixes du paysage et la topographie
- Surface par animal et ambiance et apport de paille sont définis
- Les animaux ont un accès libre au pâturage

L'expérience est positive, mais il serait important de pouvoir **augmenter les volumes vendus avec plus-value** ; la majorité du lait produit sous ce cahier des charges exigeant est vendu comme du lait standard. **L'intérêt pour le patrimoine collectif** de cette démarche pourtant exemplaire semble insuffisamment connu et devrait bénéficier d'un engagement sociétal et politique plus visible.

La **ferme Goetz à Mussig** s'est créée une clientèle de vente directe pour ses produits laitiers. Elle a fait certains choix intéressants entre autre quant au bien-être animal, mais aussi au niveau agronomique. Le parcours herbeux reste un souhait. Les produits n'affichent pas d'argument de vente particulier quant à l'environnement ou aux animaux.

D'autres producteurs ont fait des choix intéressants, comme p.ex. la ferme Adam à Witternheim, Mais leur lait est collecté sans différenciation ni plus-value.

S'il existe d'autres productions avec vente directe en plaine, il ne semble pas, sous réserve d'erreur, y avoir d'engagement particulier au-delà des bonnes pratiques conventionnelles et intensives.

L'agriculture biologique est bien sûr en première ligne. Il n'existe pas (encore) de collecte de lait biologique dans le Ried par une grande laiterie. Cependant la transformation artisanale par **Biolacté** est en place et fonctionne avec une rémunération satisfaisante pour les éleveurs. La production biologique assure le maintien de l'herbe et introduit des prairies temporaires dans les rotations. Quant à la dés-intensification, la fauche tardive et les zones refuges, la contrainte économique est la même qu'en agriculture conventionnelle, voire plus forte encore quant à la qualité des fourrages, puisque le lait doit

être produit à base d'herbe et pas à partir de concentrés. Quant au bien-être animal, l'agriculture biologique a certaines réponses, mais partage aussi la plupart des problèmes.

Il se trouve qu'il est plus facile de préserver un paysage fait de prairies, haies et forêts lorsque les terres sont peu aptes aux grandes cultures intensives. Ainsi **la montagne et l'Alsace Bossue** ont la fierté de leurs paysages agricoles, comme cela s'exprime par exemple au Festival du Paysage de juin 2012 à Lorentzen. Là où prédomine l'élevage herbager, la conversion à l'agriculture biologique est la plus « naturelle » car elle ne bouscule pas trop les habitudes et les systèmes. En effet, les plus grands soucis environnementaux ne se situent pas dans ces régions. En **plaine d'Alsace** c'est une autre affaire. La culture du maïs est la grande opportunité. La production laitière a largement basculé en zéro pâturage. Des génisses et parfois les vaches taries ont encore un peu de chance de pouvoir sortir, plus rarement les vaches en production. C'est pourquoi il est important de concentrer des efforts en plaine d'Alsace.

Comment prendre en compte la biodiversité ?

Les réflexions préliminaires sur le prix du lait se trouvent dans le chapitre 1.2.4.2 : quelques centimes de plus par litre permettraient en effet de financer, à titre d'exemple, des zones refuges ou des parcelles en gestion plus extensive des prairies naturelles. Il a aussi été dit sous 3.1, que, lorsqu'il y a mélange de lait lors de la collecte, **la rémunération peut être différenciée selon les prestations environnementales et le bien-être animal**, comme cela se fait toujours pour la qualité du lait.

Comme présenté dans la partie 2.2.1, il existe des **outils pour évaluer la durabilité** d'une exploitation, et la biodiversité n'en est qu'un aspect. Il y aurait des choix fondamentaux à faire, entre une approche globale de la durabilité selon des indicateurs existants, et une approche 'sur mesure' pour la biodiversité des Rieds. C'est la priorité de « **la biodiversité sur-mesure** » qui est développée ici. Ces aspects sont discutés dans le chapitre 2.2 sur la biodiversité et notamment la fiche 2.2.1 et 2.2.7. Le positionnement face au consommateur est traité en chapitre 1.4.1 page 59. Ces différents chapitres ont montré des possibilités qui sont ouvertes. **Des décisions pour un éventuel projet sont à prendre en Comité de pilotage ou groupe de travail.**

La profession a déjà ses propres engagements. Ainsi l'adhésion à la **Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage** (grille 2012) signifie, sous le point 6.8 : « *Pour préserver la biodiversité et parce qu'elles stockent du carbone, je respecte les zones « semi-naturelles » et les surfaces toujours en herbe de mon exploitation* » ce qui signifie en termes de contenu technique :

« • Assurer la préservation des zones "semi-naturelles", ou "infrastructures agro-écologiques" (haies, talus, bosquets...).

• Ne pas retourner de prairie permanente sans demande d'autorisation ou dérogation. »

Or 90 % des produits issus de l'élevage bovin en France proviennent d'éleveurs signataires, ce qui pourrait rendre optimiste pour la nature. Mais comment les engagements sont-ils appliqués ? Il reste sans doute des efforts à faire. Et il reste à reconstituer ce qui a été détruit dans le passé – pas toujours par les mêmes !-, et ce n'est pas une mince affaire.

Quant à la **Haute Valeur Environnementale (HVE)**, dès la certification du 2^{ème} niveau il est prévu (Exigence n°4) de « *mettre en œuvre, dans les zones de l'exploitation incluses dans les sites Natura 2000, les mesures conservatoires prévues par le document d'objectif (DOCOB) lorsqu'il existe.* » Ces mesures ne sont pas très contraignantes. La signature de la Charte permet d'être exonéré de taxes foncières sur les zones concernées. Les MAE liées à Natura 2000 restent basées sur le volontariat. - Une première question serait de **tester comment se situent les exploitations du Ried par rapport au critère HVE** (voir 2.2.4).

Il serait particulièrement intéressant d'éclairer des options pour l'avenir des Rieds par **une réflexion sur la pertinence des productions d'herbivores à la lumière des perspectives alimentaires planétaires**. Dans une telle perspective il semble a priori **pertinent d'attribuer aux Rieds une vocation herbagère** en les réhabilitant aussi dans leur vocation de **zone humide** pour **préserver autant la biodiversité que**

la qualité de l'eau souterraine. La prairie permanente assure en même temps un stockage considérable de carbone. Pour ces paysages convient l'objectif d'une « **agriculture à Haute Valeur Naturelle** » (HVN voir 2.2.5). Ce concept européen fait partie des critères d'évaluation du programme de développement rural, et il serait en effet souhaitable qu'il contribue à mieux cibler, pour les aides, les exploitations « HVN ».

Selon des témoignages, **cette vocation herbagère semblait naturelle aux agriculteurs**, et il y en a qui regrettent fortement les retournements massifs, provoqués de toute pièce par la décision arbitraire d'accorder les aides massives de la PAC au maïs et quasiment rien à l'herbe. Il aurait été parfaitement possible, à l'époque, de faire d'autres choix et de dédier ces zones à la fauche et au pâturage. Or **le pâturage a été quasi totalement sacrifié**, et cet abandon a même été aggravé par le mouvement de protection des prairies patrimoniales. Il est évident que des prairies patrimoniales ne doivent pas être dégradées par du surpâturage et piétinement. Or ces milieux ouverts et humides ont justement constitué leur richesse biologique ancestrale avec un pâturage très extensif de bovins et de chevaux qui étaient libres sur de grands espaces.

Quant à la méthode, le chapitre 3.1 décrit les grands principes. Une **approche pour la biodiversité** peut se faire par **un inventaire de la biodiversité** sur l'exploitation, et par la définition d'**un plan d'action** en partenariat avec des naturalistes, en fonction des besoins de la faune et flore au niveau local.

Les actions pour la biodiversité pourraient être composées d'un **minimum obligatoire** et d'**actions choisies librement dans un catalogue** (voir plus de détails sur la méthode en fiche 2.2.7 et 2.2.8).

Un volet concernerait des **espaces localisés**, en tant que **zones refuges**. Il peut s'agir d'en créer de nouvelles (p.ex. recréer des bas-fonds humides), et/ou de les localiser et gérer de la manière la mieux adaptée aux besoins de la faune et flore locales. Un plan d'action pour la biodiversité peut inclure la sauvegarde et le rétablissement de **zones humides**, en particulier de **roselières**, de **ripisylve**, de **haies et bosquets**, **d'arbres isolés** et de **vergers** à hautes tiges.

Un autre volet concernerait la **gestion des prairies**. Il faut remercier *Eric Brunissen (LPO) (2.2.8)* pour ses réflexions extrêmement constructives en précisant le type de gestion (fertilisation et dates de fauche) et l'impact respectif sur l'avifaune et la flore. Les nicheurs au sol sont exposés tant que les jeunes sont petits, pour la première ponte et, en cas d'un premier échec, pour une ponte de remplacement. Quant à certains papillons, leur cycle de reproduction a lieu en été. Quant aux fleurs, nombreuses sont celles qui ont besoin d'un milieu non fertilisé. La date de montée en graines est variable ; la date de fauche doit en tenir compte. Bref, les besoins en termes de gestion varient selon les espèces.

Il y a en effet lieu d'adapter les dates de fauche aux besoins de la faune et flore locales, et **un impact économique est incontournable**. Or le plus important est d'arriver à une mosaïque pertinente. L'objectif serait d'effectuer un travail, une concertation et une expérimentation, afin **d'optimiser les résultats favorables à la faune et flore**, par exemple par une **localisation optimale et cohérente** des mesures de protection dans un ensemble de parcelles (ensoleillement, lisière, centre ou périphérie des parcelles...).

D'autre part il y a lieu **d'expérimenter des modalités de gestion qui réduisent l'impact sur les milieux tout en préservant au mieux la qualité du fourrage**, comme le propose Eric Brunissen. Des premiers essais sont engagés, et il est souhaitable que l'INRA puisse prendre en charge de tels travaux. Est-ce pertinent d'implanter des espèces fourragères à maturité plus tardive ?

Un dernier volet pourrait concerner des actions pour la biodiversité **au niveau des champs cultivés**.

Certaines de ces actions, mais de loin pas toutes, touchent au résultat économique et nécessitent **en contre partie des aides compensatoires et, pour faire encore mieux, un meilleur prix**.

La **réponse quant au système d'exploitation** peut dès lors être de différents types :

- compensation du manque à gagner par les MAE et compensation de la perte en valeur nutritionnelle par des céréales, tout restant égal par ailleurs ; c'est par ce type de calcul que la Chambre d'Agriculture a validé le montant des compensations MAE

- compensation par un meilleur prix
- compensation et réduction de la productivité par vache
- compensation et réduction du nombre d'animaux.

Ces options se présentent dans **un contexte de bouleversements** plus vastes. Les quotas disparaîtront. Est-ce que produire « moins mais mieux » a sa chance ? La Haute Valeur Naturelle sera-t-elle reconnue ?

Comment prendre en compte le bien-être animal ?

Le bien-être des vaches laitières a fait l'objet d'un grand nombre de travaux ces dernières années. Des outils d'évaluation sont au point. Les réflexions quant à **améliorer le bien-être de tous les animaux** en production laitière se trouvent sous 2.1.4.

Une **prise de conscience** s'est déjà faite en Alsace. D'abord, lorsque les vaches, traditionnellement à l'attache durant toute l'année au milieu des villages, ont bénéficié des sorties d'exploitation avec la stabulation libre : elles étaient dès lors moins stressées, disent les éleveurs. Incontestablement, des éleveurs alsaciens ont souvent fait **de bons choix en termes de bâtiment** et de confort. De même, disent les éleveurs, pour les vaches qui ont, en plus de la stabulation libre, un accès à un parcours herbeux, la santé s'améliore encore (les jambes, la fertilité, l'état général,...). Le principal obstacle au parcours herbeux semble être **le parcellaire** : difficile d'avoir suffisamment de terres autour de l'étable, d'autant plus que ces champs peuvent être productifs en maïs.

En élevage laitier intensif environ **un tiers, sinon plus, des vaches sont réformées chaque année**. Boiteries, mammites, troubles métaboliques et problèmes de fertilité sont très fréquents et directement liés à la forte productivité. Il paraît dès lors logique de **combinaison un outil d'évaluation existant** (p.ex. « welfare quality ») **avec quelques exigences minimales ayant trait au confort, à l'espace disponible, et à l'accès au pâturage ou à un parcours herbeux** pour tous les animaux lorsque les conditions météorologiques le permettent.

Un point particulier est **l'écornage des veaux**, opération très douloureuse qui ne devrait décemment plus jamais se faire sans une **anesthésie correcte**. La même chose vaut pour la castration des bœufs.

L'accès au pâturage ou à un parcours herbeux devrait être une condition prioritaire pour **les aides aux bâtiments d'élevage** et aux sorties d'exploitation en général. Les échanges de parcelles dans ce but devraient être favorisés. De même, **cet aspect devrait être pris en compte au niveau de l'urbanisme** autour des villages et dans toute politique du paysage. Rien de plus idyllique et apaisant que des vaches qui pâturent sous les arbres.

Cela pose **la question de la taille des troupeaux**. Plus le troupeau est grand, plus la sortie au pâturage devient difficile. Il vaut mieux en avoir nettement moins, aussi en ce qui concerne les interactions sociales y compris le lien avec l'éleveur. Le parcellaire alsacien est favorable à des troupeaux plus restreints. Il est d'ailleurs admis que la concentration des animaux pose des problèmes environnementaux. Et beaucoup d'éleveurs disent qu'ils ne demanderaient pas mieux que de pouvoir travailler avec une cinquantaine de vaches plutôt que d'augmenter le nombre.

Un aspect encore plus difficile est **la question du devenir des veaux**, notamment des veaux mâles. Assumer la responsabilité pour leur bien-être est un vaste chantier qui doit être engagé. D'ailleurs, d'ores et déjà un certain nombre d'éleveurs, parfois justement par sensibilité à la question, gardent leurs veaux mâles et les engraisent eux-mêmes dans des conditions correctes. C'est optimal pour la santé des veaux.

A côté de mesures simples, à portée de main, l'émergence à **long terme** de nouvelles questions peut être pressentie. Dans le public, la prise de conscience, encore faible, des problèmes de bien-être animal liés à l'élevage laitier est susceptible de progresser et de remettre en question des procédés qui aujourd'hui relèvent encore d'un « il faut » standardisé et qui n'échapperont pas à un questionnement au vu de pratiques différentes, autant anciennes qu'innovantes.

3.4. *Respect en plus* : Viande bovine

Propositions en bref

Contexte

- **Pression forte** sur les prix
- **Productivisme** en race à viande : accroître les performances des animaux (pesées subventionnées)
- **Pas de valorisation** spécifique de la production à l'herbe et de la protection des paysages et de la nature
- **Démarche de valorisation en cours pour la race vosgienne**, mais sans garanties en termes de nature et bien-être
- **Démarche de circuit court à l'abattoir de Cernay**, cahier des charges pas connu en termes de nature et bien-être
- Les troupeaux allaitants perdent leur **atout de durabilité** lorsque les brouards sont engraisés en système intensif
- **Exportation de bovins d'abattoir vivants** vers le pourtour méditerranéen, à très haut risque de souffrances
- Impasse sur toute différenciation (autre que bio) de la **viande issue de la production laitière**

Objectifs

- Favoriser une filière alsacienne de bovins (femelles et mâles) **garante de bien-être animal de haut niveau**
- **Valoriser** la contribution aux paysages, à la biodiversité locale, au bien-être animal, par un **prix équitable**
- Valider et mettre en œuvre les **critères de durabilité** de l'élevage de bovins (pâturage et herbe)
- **Innover** sur la base de valeurs partagées **en créant les filières pertinentes qui manquent**
- **Développer** les volumes et les débouchés

Moyens

- **Engagement** de la Région Alsace, du Conseil général, des Pays, de la Chambre d'Agriculture, ...
- **Valider une volonté politique partagée** en faveur de l'herbe, de la nature, et du bien-être
- **Rechercher un/des acteurs intéressés/s, travailler** entre partenaires motivés
- **Comité de pilotage, groupes de travail thématiques, enquêtes et animation**
- **Comité de soutien et communication**
- **Aides** aux investissements et à la commercialisation
- **Outils** : FEADER (les trois axes et LEADER), LIFE, AERM (zones humides), collectivités, Réseau Rural, Etat, ...

Actions

La démarche pour la viande est plus complexe que celle pour les œufs, parce que **la découpe et la transformation (charcuterie)** sont un aspect important et complexe. Elles peuvent se faire **en circuit court ou en circuit long**.

- Estimer un **prix juste** et transparent en fonction des prestations 'bien-être' et 'biodiversité'
- **Convaincre** avec un projet collectif, notamment les distributeurs et la restauration collective
- **Mettre en place les partenariats utiles**
- En parallèle, étudier et valider un **cahier des charges souple mais crédible**, à plusieurs niveaux, assurant une **dynamique de progrès**
 - **Valider les atouts** existants en **bien-être animal**, et **évaluer les faiblesses** pour définir des pistes de progrès ; pâturage en belle saison pour tous les animaux ; respect optimal des liens sociaux ; confort (litière) et espace en bâtiment ; santé ; castration sous anesthésie ;
 - Valider les atouts existants en termes de **durabilité** ; garantir élevage à l'herbe et tendre à l'autonomie des exploitations ; mesures spécifiques pour la faune et flore sauvage sur l'exploitation (inventaire et plan d'action, p.ex. zones refuges et mode de fauche), et notamment les zones humides
 - Développer une **nouvelle filière** de commercialisation selon 4 pistes :
 - **animaux d'environ 10 mois**, abattus au moment du sevrage (modèle du label 'NaturaBeef' suisse)
 - du type 'Baron Bio' (abattage à 12-15 mois ou 'Jungweiderind') avec complémentation et **finition au pâturage** (selon la saison) ;
 - développement volontariste d'engraissement de **bœufs à l'herbe** (castration sous anesthésie)
 - **intégrer aussi des animaux de race laitière** dans la mesure où les garanties en termes de bien-être, de biodiversité, et d'alimentation à l'herbe sont les mêmes
- **Différencier** les produits **Respect en plus**, **informer** acteurs économiques et grand public, **défendre** le prix juste
- **Sécuriser la crédibilité** : expertise, contrôles, et implication des ONG
- **Sécuriser les éleveurs** qui s'engagent en phase expérimentale

Agriculture en Alsace – Alsace Nature propose :

Des Initiatives Locales pour Valoriser la Protection de la Nature et le Bien-Etre des Animaux

Une utopie réaliste en Alsace ? Quelques commentaires.

Il convient d'abord de rendre hommage à tous les agriculteurs qui à ce jour ont préservé des milieux naturels, sans y être obligés, et sans forcément être aidés pour cela, en choisissant de travailler en harmonie avec les animaux et la nature.

La filière majoritaire en Alsace qui est celle de la coopérative Copvial qui gère l'abattoir de Holtzheim, a créé une filière de **viande « Burehof »** pour la grande distribution, nommée à l'époque « Lieselheim » pour les boucheries traditionnelles et « Tradiland » pour la restauration collective. Le cahier des charges « Burehof » a été écrit de manière à ce « que tout le monde puisse y rentrer ». L'accent est mis sur la traçabilité. Quant aux **conditions d'engraissement**, les contraintes se limitaient à assurer un volume d'air suffisant et des surfaces minimales de 3m² par bête sur caillebotis et 3,5m² sur aire paillée, ce qui est trop peu pour des bêtes qui dépassent 600 voire 700kg de poids vif, même si par exemple en Allemagne il y a pire. Il n'y a pas de réglementation européenne spécifique pour les gros bovins. Or il y a 15 ans déjà, Jean-Marie Chupin, expert du bien-être animal à l'Institut de l'Élevage était formel : il ne peut pas y avoir du bien-être sur caillebotis intégral (source : conversation personnelle). Il existe aussi en Alsace de nombreuses étables d'engraissement sur litière accumulée, et tout éleveur est d'ailleurs libre de mettre moins d'animaux dans une case pour leur laisser un certain confort sans qu'ils ne se piétinent. **Quant à l'alimentation**, elle est pour l'essentiel régionale, ce qui est un atout de durabilité certain et appréciable. Cela ouvre la voie à tout progrès agronomique, avec en particulier l'intégration de luzerne dans la ration.

On l'aura compris : l'engraissement très intensif de jeunes bovins est une activité importante pour faire vivre **l'abattoir de Holtzheim**, ce qui est un objectif légitime. Les broutards proviennent des troupeaux allaitants d'Alsace ou d'autres belles régions de France, ce qui n'est pas un mal.

Autour de l'abattoir de Cernay s'organise une filière de viande en circuit court basée sur une prestation de découpe à l'abattoir. Si un cahier des charges est élaboré, aura-t-il quelques garanties significatives quant au bien-être animal et à la biodiversité ? Est-ce que les aides publiques sont soumises à des conditions ou à des ambitions ?

Aujourd'hui se pose **un problème de fond qui est incontournable**, concernant **les questions de durabilité**, et il faudra faire face tôt ou tard, même si des solutions ne peuvent pas être mises en œuvre à court terme. L'élevage en général et l'élevage bovin en particulier sont très critiqués, parce que l'élevage consomme les céréales et occupe les terres au détriment des hommes qui souffrent de faim, que par ailleurs l'élevage (bovin) est un responsable majeur de la déforestation dans le monde et doublement responsable de l'effet de serre, par les émissions de méthane et par le changement d'affectation des sols. Mais **pour défendre l'élevage bovin**, il y a des arguments de poids : les bovins valorisent **l'herbe**, et l'herbe stocke le carbone, protège l'eau, est indispensable à la biodiversité. Toujours est-il que, selon l'expert Michel Griffon, **une agriculture écologiquement intensive** peut à terme nourrir l'humanité à condition de réduire la consommation de viande en passant de notre moyenne de 87kg par an à une trentaine de kg par an. Il reste **l'aspect social** : les éleveurs de bovins en zone herbagère touchent, en moyenne, parmi les revenus agricoles les plus bas.

Quant aux **débouchés**, les cours remontent ces derniers temps, mais la raison en est malheureuse pour quiconque est au courant des questions de protection animale. En effet, c'est la **demande de pays tiers** qui est à l'origine de l'embellie, or cela signifie que des bovins vivants partent pour un transport éprouvant dans des pays du pourtour méditerranéen. Les souffrances du trajet, faim, soif, blessures, des brutalités, l'agonie lente d'un égorgement rituel, ont à nouveau été amplement documentés. La conclusion, hélas, est que tout discours prétextant que « *les éleveurs aiment leurs animaux* » relève du pur mensonge, parce que si l'on aime ses animaux, on les protège et on ne tolère pas que cela leur arrive. Lorsque vous voyez des veaux gambader au pré avec leur mère, vous savez quel sort peut les attendre.

Quant aux troupeaux allaitants en **agriculture biologique**, la conduite n'est pas si différente de la production standard, et il n'y a pas de débouché bio pour la majorité des broutards ; ils partent en production conventionnelle.

Bref, il y a là une filière a priori très sympathique, mais qui pose suffisamment de problèmes graves pour justifier d'y **réfléchir et d'expérimenter une meilleure cohérence**. La France est le pays européen, avec l'Irlande, où la production de bovins allaitants de race à viande est la plus présente. La France produit des broutards à engraisser pour l'exportation (Italie notamment).

Une chose est certaine : **bovins laitiers et bovins à viande sont herbivores, et mis à part quelques différences de tempérament, ils ont les mêmes besoins de bien-être.**

Qu'en est-il des qualités mythiques des races bovines ? Suite à des conversations avec différents bouchers, la qualité de la viande des races allaitantes semble surtout être une qualité de conformation et d'homogénéité en grand nombre, plus que de goût. Quant à la tendreté, cela dépend beaucoup de la maturation. Les études scientifiques quant à la qualité organoleptique ont toujours mis en évidence des différences notables selon les morceaux. La qualité de la découpe joue beaucoup pour la satisfaction du client. Il est démontré que le pâturage augmente la concentration en acides gras polyinsaturés notamment oméga3, dans la viande comme dans le lait ; c'est un indicateur significatif, favorable pour la santé.

Alors est-ce possible de produire en finissant les animaux au pré ?

Qu'en est-il de la commercialisation d'animaux plus jeunes ? Au fil des questionnements, les réponses disent tout et son contraire. « Impossible ». « Le consommateur n'en veut pas ». « Pas de problème, c'est possible, cela se fait, j'en connais » (mais pas en volumes industriels). **La conclusion à en tirer est que tout est possible, mais que tout dépend du boucher et des précautions et de la communication lors de l'introduction d'une innovation.** Qu'est-ce qui pourrait se faire ?

- **Le label suisse « NaturaBeef »** est un label avec une image de haut de gamme, qui confirme son succès massif. Il s'agit d'animaux d'environ 10 mois, qui sont abattus au moment du sevrage, venant directement du troupeau. Si cette viande n'était pas bonne, cela se serait remarqué. L'introduction sur le marché a été bien préparée dans l'opinion.
- L'agriculture biologique prépare un produit « **Baron bio** » qui en est à l'expérimentation. L'objectif est de proposer aux éleveurs une voie supplémentaire pour valoriser leurs mâles et vendre moins de broutards (le plus souvent en conventionnel). Il s'agit d'un jeune bovin mâle non castré de race à viande ou croisé entre 12 et 16 mois avec pour objectif un poids de 280 à 330 kg min R- . Cette valorisation demande sans doute davantage de céréales que celle de type « NaturaBeef », d'animaux plus jeunes.
- Alors que **les génisses élevées au pré** sont mieux repérées voire labellisées, l'engraissement de **bœufs à l'herbe** est une activité certes bien connue, mais qui semble souffrir du fait que **la pertinence de ce modèle** de production n'est pas assez reconnue, demandée et valorisée. L'intérêt est une croissance lente, réellement à l'herbe, avec trois saisons de pâturage (ressource la plus écologique), pour un animal qui vit bien sa vie. Le coût pour l'éleveur est représenté par une occupation plus longue du bâtiment en hiver. **Ce modèle mériterait un gros soutien de la part des pouvoirs publics et une reconnaissance sociétale.**

Il reste une garantie primordiale à assurer : **la castration doit être faite sous anesthésie**. L'ensemble des éleveurs, y compris les éleveurs en agriculture biologique, imaginent que la castration par pose d'un anneau élastique ne fait pas souffrir l'animal. C'est totalement faux (et cela paraît évident au bon sens...), et les études le démontrent ; la douleur est même prolongée par cette technique. Les formations en Suisse précisent la conduite à tenir : sédation, anesthésie locale, castration.

Il est déplorable que suite aux Rencontres Animal et Société de 2008, une Expertise Scientifique Collective sur la douleur de l'animal a été demandée à l'INRA, et qu'aucune conséquence n'en a été tirée. Une **formation des éleveurs** est nécessaire sur douleur et bien-être.

- Il reste à rajouter un point concernant **la viande issue du troupeau laitier**. Il n'y a aucune raison que, si les conditions de production sont particulièrement favorables au niveau du bien-être animal et quant à des actions pour la biodiversité, la viande laitière ne bénéficie pas du même « plus » que la viande de race à viande ou d'animaux croisés.

Quant à des actions favorables à la biodiversité, l'essentiel a été dit dans les chapitres précédents. Quelques actions en « plus », dans un paysage herbager, ne devraient pas poser de problème particulier. Mais rien n'est jamais évident. Car même un éleveur bio est, paraît-il, capable d'araser des haies...

3.5. *Respect en plus* : Le Porc

Propositions en bref

Contexte

- **Pression sur les prix** mettant en péril le revenu des éleveurs, course à la compétitivité
- Système de production conventionnel majoritaire **incompatible avec le respect des besoins des porcs**
- **Manquements généralisés** de l'administration dans l'application de la directive de protection des porcs
- En matière de **protection de l'environnement**, autorisations annulées, nuisances, crise en Bretagne
- **Aides** aux élevages basées sur des critères contestables
- **Filières minoritaires** (p. ex. porc Th Schweitzer, bio,...) plus respectueuses des animaux, avec un potentiel de croissance important
- **Lacunes de formation en matière de bien-être animal**

Objectifs

- **Améliorer les choix techniques (normes 2013)** : abandon de toutes les cages y compris en maternité, introduction de litière, confort, surfaces,...
- **Développer les solutions techniques** viables pour faire évoluer la production conventionnelle existante, dans le but de mieux respecter les besoins des animaux
- **Développer la production alternative 'bien-être' existante** (Schweitzer, bio, plein air...)
- Obtenir des **prix équitables pour des pratiques respectueuses**
- Enrichir **la biodiversité** sur l'exploitation, (1) avec la production porcine (p.ex. donner le foin de fauche très tardive aux porcs) (2) indépendamment de la production porcine, sur la SAU
- **Développer les volumes** d'une production respectueuse

Moyens

- **Engagement** de la Région Alsace et des autres collectivités, de la profession, de la société
- **Valider une volonté politique partagée** en faveur du bien-être animal et de la durabilité
- **Rechercher un/des acteurs intéressé/s, travailler** entre partenaires motivés
- **Comité de pilotage et groupes de travail thématiques**
- **Dialogue, enquêtes, animation, échanges d'expériences, formation**
- **Comité de soutien et communication**
- **Aides** aux bâtiments d'élevage, à la transformation, à la commercialisation (redéfinir les critères)
- **Outils** : FEADER (les trois axes et LEADER), LIFE, AERM (zones humides), collectivités, Réseau Rural, Etat, ...

Actions

La démarche pour la viande est plus complexe que celle pour les œufs, parce que **la découpe et la transformation (charcuterie)** sont un aspect important et complexe. Cela peut se faire **en circuit court ou en circuit long**.

- Estimer un **prix juste** et transparent en fonction des prestations 'bien-être' et 'biodiversité'
- Quant aux démarches alternatives existantes, faire le point sur les **potentiels de développement** et sur les actions utiles
- **Convaincre** avec un projet collectif, notamment les distributeurs et la restauration collective
- **Mettre en place les partenariats utiles**
- En parallèle, étudier et valider un **cahier des charges souple mais crédible, à plusieurs niveaux**, assurant une **dynamique de progrès** en s'inspirant de labels mis en œuvre dans d'autres pays :
 - Etudier et mettre en place des solutions pour **faire évoluer des installations conventionnelles existantes** : matériaux manipulables, confort (pose de tapis sur les caillebotis...), mise bas en liberté, ...
 - Expérimenter et **développer les systèmes alternatifs**
 - Prendre en compte la protection de **l'environnement** en vue de mettre en place les meilleures solutions et les meilleurs compromis, sans sacrifier les besoins des animaux (mouvement, air frais, lumière...)
- **Différencier** les produits *Respect en plus*, **informer** acteurs et grand public, **défendre** le prix juste
- **Coopérer** avec des projets similaires
- **Sécuriser la crédibilité** : expertise, contrôles, et implication des ONG
- **Sécuriser les éleveurs** qui s'engagent en phase expérimentale

Une utopie réaliste en Alsace ? Quelques commentaires.

Il convient d'abord de rendre hommage à tous les agriculteurs qui à ce jour produisent des porcs en plein air et sur paille, sans y être obligés, et sans avoir été aidés pour ce choix.

La production porcine conventionnelle suit un modèle mondialisé, totalement industrialisée, qui correspond à l'enseignement de zootechnie dispensé depuis plusieurs décennies. En effet, autrefois les truies étaient libres, dans des cases spacieuses, et avec de la paille, jusqu'au jour où des « conseillers techniques » sont venus dans les exploitations pour dire d'attacher les truies. Celles-ci se débattaient avec désespoir, jusqu'à abandonner. Ensuite l'attache a été remplacée par des cages métalliques à la dimension de la truie, ce qui n'était guère mieux, sauf qu'il n'y avait plus de sangles qui s'incrustaient dans la chair. Pour le 1^{er} janvier 2013, les truies doivent être logées en groupe, sauf que les cages restent autorisées durant près de la moitié d'un cycle de reproduction. Sans entrer dans plus de détails, d'immenses problèmes de bien-être se posent à la filière porcine, en Alsace exactement comme ailleurs.

Bref, le débat autour du problème de bien-être animal en production porcine est particulièrement douloureux. L'enseignement zootechnique n'a rien vu venir. L'encadrement professionnel est focalisé sur les aspects technico-économiques, s'accroche au système du caillebotis intégral, et répond à la contestation par de la communication intensive. L'éthologie est restée une inconnue. Quant aux algues vertes, rien n'est résolu.

La spécificité de l'Alsace est qu'elle ne produit qu'environ 15% de sa consommation (encore moins en matière de charcuterie) et qu'elle représente un bassin de consommation solvable. Or il est raisonnable de cibler environ 20% des consommateurs en mettant en avant un produit de qualité issu d'élevages plus respectueux des animaux.

Fin des années 90, **Thierry Schweitzer** a développé avec la Chambre de Consommation d'Alsace et les protecteurs des animaux, et avec le soutien d'Alsace Nature, **un cahier des charges** basé sur le bien-être animal et la sécurité alimentaire (c'était l'époque de la vache folle). Aucune truie n'est en cage, la mise-bas se fait en liberté, tous les animaux ont de la litière, et tous ont de l'air frais et de la lumière naturelle. L'intention des associations avait été de créer un modèle qui puisse être copié par d'autres. Malheureusement, cela n'a pas été le cas en France (en Allemagne et en Autriche la maternité Schweitzer est une référence), et de ce point de vue l'expérience a été un échec.

La compétence et la motivation d'un éleveur valent mieux que tous les contrôles. Pourtant des contrôles il en faut. Mais il n'y a pas d'illusions à se faire : les pratiques usuelles de contrôle dit officiel par un organisme de contrôle indépendant ne sont pas à la hauteur pour répondre au défi du bien-être animal. Il faut faire mieux. Il serait utile d'innover pour trouver la meilleure combinaison possible entre contrôle dit officiel et dynamique de progrès.

La **production biologique** cherche à se développer, puisque la demande existe. Par ailleurs plusieurs éleveurs ont une belle petite production **en plein air ou sur paille**, de préférence pour valoriser les sous-produits de la transformation de lait.

La production conventionnelle en Alsace a connu une série d'extensions d'élevages durant une quinzaine d'années. Aujourd'hui, la conjoncture n'est plus à l'extension, et certains, semble-t-il, s'arrêtent plutôt que de mettre leurs truies aux normes.

Certaines grandes porcheries, ou grands projets, ont eu affaire à une opposition virulente. C'était le cas à Munchhouse et à Ittenheim ; ailleurs les projets ont passé « comme une lettre à la poste ». **Lors des enquêtes publiques, les arguments des opposants ont rarement été entendus.** Il se trouve qu'en 2011 et 2012 Alsace Nature a emporté au Tribunal Administratif deux recours contre des autorisations d'exploiter préfectorales ; les dossiers environnementaux étaient particulièrement défailants, notamment

en matière d'émission et de traitement de l'ammoniac. Les promesses techniques n'ont pas été bonnes, et pourtant c'est celles-là que la Région Alsace déclarait soutenir.

Alsace Nature souhaite une réorientation de l'élevage de porcs permettant aux éleveurs de gagner leur vie. Par ses recours, elle a voulu mettre en avant une exigence de rigueur dans tous les domaines, qu'on parle de maîtrise des pollutions et nuisances, des milieux naturels, de la qualité des produits, des options techniques, du taux de mortalité, etc.

Un aspect fondamental est la compassion envers les animaux, envers une truie bloquée en cage, un porcelet castré à vif, frustration et stress chroniques...

Or le bien-être animal est systématiquement considéré comme hors sujet lors des procédures d'installations classées au titre de la protection de l'environnement. Les normes minimales pour la protection des porcs selon la directive (consolidée) 2008/120/CE sont mal appliquées en France, et ceci de manière systématique et délibérée par l'autorité compétente. C'est pourquoi Alsace Nature a déposé pour la 2^{ème} fois **une plainte à la Commission européenne contre la France**. Elle s'appuie sur les constats de désinformation des éleveurs, de manque de formation, d'autorisation d'exécuter des interventions chirurgicales sur les animaux sans formation (pourtant obligatoire), de déformation du texte de la directive par l'Etat et par l'Institut Technique du Porc, des contrôles pas conformes et des bilans des inspections qui sous-estiment les non-conformités, des aides importantes à des élevages non conformes ce qui constitue une distorsion de concurrence, et d'autorisations par les préfets d'élevages non conformes. Les non conformités dénoncées dans la plainte concernent premièrement l'obligation d'accorder aux porcs un accès permanent à des matériaux manipulables suffisants du genre paille, foin, tourbe, sciure, composte de champignon, ou un mélange de ces matériaux. En réalité les porcs n'ont soit rien, soit une chaîne ou une balle, ce qui est insuffisant et inefficace pour prévenir les troubles du comportement. Deuxièmement il s'agit de l'interdiction, par la directive, de sectionner les queues en routine, or la caudectomie est systématique dans les élevages français. Elle sert à prévenir les lésions de type cannibalisme dont la cause est justement le mal-être des porcs dû en particulier à leur stress et leur frustration chroniques par manque de matériaux appropriés à explorer.

Concrètement, les élevages qui ont perdu leur autorisation doivent refaire une enquête publique. Est-ce que ce sera l'occasion de **relancer le débat public** et la prise de conscience ?

Mais est-ce qu'une réorientation est possible au niveau technique et économique ?

A ce jour, les éleveurs engagés dans le système conventionnel ont estimé que non, pour des raisons techniques et économiques. Ils n'en ont pas voulu. Ils assument leur choix du caillebotis intégral qui pourtant ne peut pas répondre aux besoins des animaux. Ils considèrent qu'une fois qu'un élevage est sur caillebotis et en système lisier, l'extension doit faire de même, pour des raisons d'organisation et de matériel. Ils veulent un salarié et augmentent pour cela le nombre d'animaux. Ils craignent une dégradation de leurs conditions de travail, notamment par le surplus de travail lié à l'utilisation de paille. Ils ne croient jamais que des consommateurs puissent choisir pour des raisons éthiques et écologiques une viande plus chère, la bonne qualité sanitaire des produits étant acquise. Ils se lancent dans la communication, conformément à la stratégie de la profession dans son ensemble. Ils sont encouragés dans cela par des distributeurs qui parlent de durabilité mais font pression sur les prix.

Alsace Nature estime qu'une réorientation est possible, du moins faut-il aller aussi loin que possible dans cette réorientation. Cette réorientation ne peut être que progressive. Trop d'opportunités ont déjà été manquées. Trop d'investissements sont allés, selon Alsace Nature, dans la mauvaise direction, et malheureusement avec le soutien des collectivités.

Mais comment s'y prendre ?

Quant aux **questions de pollution**, il faut tout d'abord être rigoureux et éviter des affirmations et promesses qui sont fausses. Au niveau national et européen, un problème majeur est lié au développement de très grandes unités avec des technologies complexes (!) et coûteuses (!) pour maîtriser

l'impact sur l'environnement, et ceci en l'absence totale de prise en compte des besoins des animaux. C'est hélas le cas au niveau des travaux pour les « porcheries du futur ». L'animal est oublié. Et c'est impardonnable.

Quant aux questions de bien-être animal, le problème ne se pose pas qu'en France. Il y en a qui agissent (voir 2.1.3, 2.1.4 et 2.1.5).

Les **Néerlandais** ont développé, en partenariat avec « Dierenbescherming » (protection des animaux), un **label bien-être** (beter leven = meilleure vie ou mieux vivre) à **trois étoiles**, selon trois niveaux dont, globalement, la dynamique est bonne. Or le niveau « une étoile » est quant aux porcs trop faible pour être crédible. L'envie de travailler avec de très grands acteurs l'a emporté, et l'avenir leur donnera peut-être raison. Pour l'instant les porc 'une étoile' bénéficient de 1m² par animal et la case dispose de zones fonctionnelles. Des orientations de progrès sont données, mais aux compte-gouttes.

Dans ce système, trois étoiles correspondent au niveau de l'agriculture biologique. Le poulet label rouge est aussi classé dans les trois étoiles. Cela montre comment une information sur la base du bien-être animal peut s'intégrer très simplement dans l'existant, sans « réinventer la poudre ».

Les Allemands travaillent sur un projet plus crédible. Ils prévoient un système à deux niveaux avec « argent » et « or ». L'« argent » a comme objectif de faire évoluer l'existant. Les travaux ont commencé avec l'engraissement. Il faut des cases structurées, 1,1m² par porc (<120kg) dont 0,6m² de zone de repos. En l'espace de 2-3 ans, la zone de repos doit être en sol plein, avec litière ou tapis, et un léger drainage. Il faut un automate pour permettre l'occupation avec de la paille et d'autres matériaux. Le niveau « or » demande davantage d'espace, une sortie en plein air et une zone en sol plein avec litière. Il y a différentes zones climatiques grâce au parcours. Quant aux interventions, les règles s'appliquent pour l'or et l'argent : pas de section des queues (sauf cas exceptionnels lors de la transition), pas de castration ou castration avec anesthésie ET analgésie (pas de CO²) ou vaccin. Les indicateurs sur l'animal sont évalués et servent à assurer la dynamique de progrès.

Rappelons **la démarche américaine GAP** qui comporte cinq niveaux (voir 2.1.4).

Quant aux **labels suisses** (> de la moitié de la production suisse) ils imposent une litière en zone de repos, avec le plus souvent un caillebotis partiel et un système lisier ; litière et lisier sont redus compatibles grâce à des hachoirs au niveau des pompes. Là encore, **si on veut on peut**. L'Institut Technique du Porc n'a pas encore travaillé sur de telles solutions.

Quant à **faire coexister deux systèmes d'effluents** différents, c'est aussi possible sans investir dans une double mécanisation, en faisant faire les travaux d'épandage par une entreprise équipée.

Quant à la biodiversité, chaque exploitant peut s'engager pour des actions en fonction de l'existant et des besoins sur sa SAU.

En conclusion, il est possible de mettre au point une stratégie de progrès. La clé de la réussite est d'avoir un **engagement des différents acteurs et partenaires** et un **prix équitable**.

3.6. Respect en plus

Production de biomasse énergie et biodiversité

Propositions en bref (travail de Eric Brunissen, LPO)

Contexte

- **Régression continue** des espèces inféodées aux milieux humides
- Problèmes graves de **pollution des eaux souterraines** par la fertilisation et les pesticides dans les Rieds
- **Echec** des outils habituels pour préserver la nature des Rieds d'Alsace au-delà de zones relictuelles
- **Besoin** de renaturation et reconquête de surfaces fonctionnelles pour la biodiversité, dont la trame verte et bleue
- **Nécessité** d'une **approche économique** pour faire vivre une agriculture à haute valeur naturelle
- **Besoin d'énergies renouvelables** dont la biomasse, mais en évitant les effets négatifs (surexploitation, mécanisation agressive, destruction des abris de la faune...) sur la biodiversité
- **Expériences favorables** en Allemagne et Pologne (Paludikultur, programme Prograss) : production de granulés et d'électricité via la méthanisation, en utilisant les résidus comme fertilisants.

Objectifs

- **Production d'énergie renouvelable à partir de biomasse tout en enrichissant la biodiversité**
- **Protection des zones humides** par l'intermédiaire d'une valorisation économique adaptée
- **Redéploiement des espèces animales et végétales menacées ou disparues** inféodées à ces milieux (busard des roseaux, hibou des marais, butor étoilé, blongios nain, héron pourpré, Iris de Sibérie, gentiane des marais)
- **Protection de la qualité des eaux souterraines** grâce à la capacité épuratoire des roselières et des prairies humides, ainsi qu'à l'absence de fertilisation et de pesticides
- **Priorité aux plantes autochtones** pour produire de la biomasse
- **Valorisation d'autres milieux herbacés favorables à la biodiversité** : bord de routes, bandes le long des haies, des champs, des cours d'eau et fossés... dans des conditions optimales pour la flore et faune
- **Renforcement de la trame verte et bleue** grâce à des leviers économiques

Moyens

- **Acteurs** : agriculteurs, réserve naturelle, collectivités, entreprises de génie écologique,...
- **Outils** :
 - Mesures Agro-environnementales
 - Compensation carbone
 - Organisation de la filière
 - Plan Climat...
- **Financement** : Europe, Agence de l'eau, Ademe, collectivités territoriales...

Actions

- **Repérer et évaluer les surfaces adaptées**
- **Identifier les solutions techniques et les produits** :
 - **A brûler** : granulés, briquettes ou bottes, méthanisation
 - **Matériaux** : (isolation, pailis, papier, produits d'emballage, assiettes biodégradables...)
- **Évaluer les retombées sociales (économie solidaire ?)**
- **Évaluer les retombées sur la biodiversité**
- **Planter des roselières** naturelles dans des secteurs humides (notamment là où le maïs est peu adapté)
- Déployer une **stratégie de biodiversité** en associant des milieux spécialisés, en particulier aquatique,
- **Définir les contraintes** (cahier des charges) **pour respecter la biodiversité** : respecter le calendrier de reproduction ; préserver des zones refuge ; ne pas surexploiter ; ne pas l'installer à la place d'une zone à biodiversité remarquable (forêt humide, tourbière, prairies, végétation spécifique...) ; ne pas utiliser des espèces exotiques, ne pas disperser des plantes invasives ; mettre en place une gestion écologique ; rechercher des techniques pour limiter le risque de mortalité de la faune au broyage.
- **Mettre en place une expérimentation**
- **Communiquer**

D'autres productions de biomasse en préservant la biodiversité sont envisageables à partir de **prairies en fauche tardive et d'entretien des bords de routes et autres espaces de marges**, l'exportation de la biomasse étant favorable à la biodiversité.

Agriculture en Alsace – Alsace Nature propose :

Des Initiatives Locales pour Valoriser la Protection de la Nature et le Bien-Etre des Animaux

La production de biomasse à partir de roseau sauvage (phragmite commun)

L'utilisation du roseau sauvage (Phragmite commun) pour l'énergie se développe depuis plus de dix ans en Europe centrale et notamment en Allemagne, en Autriche et en Pologne. Elle a débuté dans les parcs nationaux avec comme objectif de préserver les roselières naturelles tout en créant de nouvelles filières économiques pour l'agriculture. Par la suite des phragmitaies ont été créées en lieu et place de champs cultivés en zones humides. On a donné à ces pratiques le nom de « Paludikultur »¹ qui peut être traduit par la « culture des paluds », paluds étant un synonyme de marais.

Les phragmitaies se récoltent à l'automne et en hiver soit à la manière du foin (fauche, mise en botte ou ensilage) si le sol est portant, soit par des machines spécialisées sur chenilles sur les sols marécageux ou inondés.

Les roseaux sont ensuite transformés en granulés (pellets), en briquettes ou en bottes pour être brûlé dans des chaudières adaptées, individuelles ou collectives.

Le roseau peut également servir à produire des panneaux d'isolation, du paillis pour les chevaux, du papier, des produits d'emballage et des assiettes biodégradables. La station ornithologique de Sempach en Suisse, expérimente l'utilisation du roseau massette².

La création de nouvelles roselières naturelles en Alsace, accompagnée d'une gestion adaptée, permettrait à des espèces menacées ou disparues de se redéployer dans notre région. C'est le cas notamment de rapaces comme le busard des roseaux et le hibou des marais, d'échassiers comme le butor étoilé, le blongios nain et le héron pourpré.

On pourrait imaginer des programmes associant des milieux spécialisés, par exemple aquatiques, pour enrichir la biodiversité de l'ensemble.

De telles actions rentreraient aussi remarquablement bien dans la **Directive Cadre sur l'Eau** ; une excellente perspective serait de les réaliser à la place de parcelles en maïs « zone humide ».

La récolte de roseaux est reconnue en tant qu'**activité économique pour la biodiversité** par le « Handbook for developing and implementing pro-biodiversity business projects » issu des structures BTAU lancés par l'Europe.

La production de biomasse à partir des prairies en fauche tardive

Les prairies en fauche tardive sont de véritables réservoirs de biodiversité. De nombreuses espèces de plantes, insectes et oiseaux des prairies profitent de ce type de gestion. L'utilisation du foin issu de fauche tardive pour l'énergie permettrait de multiplier les surfaces de prairies remarquables.

Si la paille de foin est suffisamment sèche, elle peut s'utiliser en granulés, briquettes et bottes, comme pour le roseau. Le foin peut également être utilisé pour la méthanisation.

En Allemagne, le système « Prograss »³ permet de multiplier par trois le rendement énergétique d'une prairie en comparaison d'une utilisation standard par méthanisation. Le système utilise le foin de fauche tardive pour à la fois la production de pellets et la production d'électricité via la méthanisation. Une unité de production de base, d'une valeur de 1,7 Mio. €, peut transformer le foin de 788 ha de prairies extensives (avec un rendement moyen de 3 tonnes de matières sèches à l'hectare) en 2200 tonnes de pellets de bonne qualité, et produire 50 KW d'électricité lors du processus. Les résidus sont utilisés comme fertilisants.

¹ www.paludikultur.com

² www.vogelwarte.ch/massette.html

³ www.prograss.eu

La production de biomasse issue de l'entretien des bords de routes et autres espaces de marges.

La végétation herbacée des espaces bordant les routes, les chemins, les canaux, les fossés et les digues constituent un potentiel très important en termes de biomasse énergie.

Actuellement ces espaces de marges sont généralement entretenues par broyage ce qui réduit la diversité floristique. Si cette biomasse était exportée, après la fauche tardive ou le broyage, la biodiversité pourrait augmenter nettement. Des plantes patrimoniales pourraient même s'installer sur ces espaces comme les orchidées par exemple.

Ces bordures herbacées constitueraient ainsi un formidable maillage écologique (une trame verte) pour la flore prairiale et la micro-faune (insectes, micro-mammifères...).

En bordure des milieux aquatiques, l'exportation des résidus du broyage éviterait de plus la décomposition de la matière organique qui peut contribuer à l'eutrophisation des cours d'eau et au comblement rapide des fossés.

Le choix en matériels pour récolter cette biomasse est pour l'instant relativement restreint. La société NOREMAT⁴ a développé des engins⁵ capables de broyer, d'aspirer et de stocker la biomasse des bords de route. Cette société propose aussi une souffleuse⁶ destinée à chasser les résidus de coupe de la route et qui pourrait être utilisée à l'avant de la broyeuse pour réduire le risque de mortalité des insectes lors des travaux. L'utilisation de matériels agricoles classiques (faucheuse et ensileuse d'herbe) peut également se faire pour les linéaires les plus accessibles.

La production de biomasse à partir de cultures favorables à la biodiversité

Dans les zones de grandes cultures, certaines productions énergétiques peuvent participer à la diversification écologique du paysage. En Allemagne, des essais avec un mélange d'espèces favorables à la faune ont donné des résultats intéressants tant au niveau biodiversité qu'au niveau méthanisation. Cette expérience porte le nom de « Farbe ins Feld »⁷, littéralement « des couleurs dans les champs », du fait de nombreuses espèces de fleurs favorables aux insectes et notamment aux abeilles.

Pour être écologiquement cohérent, ces mélanges ne devront pas comporter d'espèces invasives et au contraire posséder une proportion importante de plantes sauvages. Des espèces domestiques comme le tournesol, le chanvre ou le sorgho papetier peuvent cependant faire partie de ce mélange. Toutefois l'idéal est d'avoir des espèces vivaces pour limiter la consommation d'énergie lors des labours et des semis.

Parmi les graminées utilisables pour l'énergie, des espèces européennes comme le szarvasi⁸ (« l'herbe au cerf » en hongrois) qui offre les meilleures rendement pour la méthanisation, ou le calamagrostis commun (ou « roseau terrestre ») pourraient avoir un intérêt pour la nidification d'espèces d'oiseaux comme le busard cendré ou le busard Saint-Martin.

Ces graminées peuvent être associées à diverses espèces de fleurs pour favoriser la présence d'insectes et donc la disponibilité en nourriture dans la chaîne alimentaire.

Le long des haies et en zone de collines, des bandes enherbées de ce type peuvent limiter le risque de coulée d'eau boueuse tout en créant des habitats et des corridors écologiques pour la faune.

⁴ www.noremat.fr

⁵ www.noremat.fr/fr/materiels-matspe-jumbo-i1.php

⁶ www.noremat.fr/fr/materiels-matspe-souffleurint-i1.php

⁷ www.farbe-ins-feld.de

⁸ www.energiafu.hu/nemesit_de.html

Production de biomasse et lutte contre les plantes exotiques invasives

La production de biomasse pour l'énergie peut participer à la maîtrise des plantes invasives comme la renoué du Japon ou la verge d'or du Canada.

Il s'agira toutefois de faire très attention à ne pas disperser d'avantage encore les graines et boutures de ces plantes.

Quelques principes à respecter pour rendre la production de biomasse favorable à la biodiversité

- Respecter le calendrier de reproduction de la faune et de la flore.
- Préserver des zones refuges au sein des roselières, prairies et autres cultures énergétiques pour l'hiver.
- Ne pas surexploiter les espaces de marges et conserver des friches, des broussailles et autres délaissés.
- Ne jamais installer une telle culture énergétique à la place d'une forêt humide et autres zones humides remarquables (prairies, tourbières...)
- Ne pas utiliser des espèces exotiques potentiellement invasives ni de variétés de roseaux "améliorés" pour les cultures à des fins énergétiques
- Ne pas transformer des zones humides spécialisées non énergétiques
- Ne pas disperser les graines d'éventuelles plantes invasives lors de l'exportation de la biomasse.
- Ne pas utiliser des espèces exotiques potentiellement invasives pour les cultures à des fins énergétiques.
- Idéalement, mettre en place un plan de gestion écologique des espaces de marges, de l'échelle communale jusqu'à l'échelle régionale, pour éviter les incohérences écologiques et les éventuelles dérives susmentionnées.

En conclusion, la production de biomasse énergétique à partir de roseaux, prairies à fauche tardive, surfaces refuge et marginales s'intègre aussi particulièrement bien dans **la mise en œuvre de la trame verte et bleue**.